

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 AOUT 1884.

LOI ORGANIQUE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE ⁽¹⁾.

Proposition d'amendement à l'article 4 du projet de loi scolaire.

A l'article 4, § 2, après les mots « la géographie et l'histoire de Belgique », ajouter ces mots :

« Et dans les communes qui sont surtout agricoles, l'enseignement comprendra des notions raisonnées sur l'agriculture. »

Proposé par les soussignés.

BON GEORGES SNOY.
EUG. DUMONT.
E. D'HOOGHVORST.
P. PASTUR.
J. DE BURLET.
Chevr. SCHAETZEN.

(1) Projet de loi, n° 4.

Rapport, n° 14.

Amendements, n° 19 et 20.

Rapport sur ces amendements, n° 22.

Nouveaux amendements, n° 23.